

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**CONSEIL MUNICIPAL****CONSEILLERS :****En exercice : 15****Présents : 14****Absents : 1****Absents R. : 0****Votants : 14**

Le 21 mars 2026 à 10 h 30 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 17 mars 2026 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Bernard MARSOT, Maire, Valérie FRESET, Gérard TRAVERS, Pascale CLAUDEL, Philippe COLIN, Christelle STOJANOV, Yoan CHEVALIER, Adeline TRABAC, Joël PERROD, Sephora ALTER, Christian ROETHINGER, Manon LHOMME, Jean-Bernard WIMMER, Frédéric FELSINGER, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Angélique KELLER

Secrétaire de séance : Manon LHOMME

Date affichage : 27/03/2026

OBJET :

2.

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur Jean-Bernard MARSOT, élu Maire a pris la Présidence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-1 et L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal doit disposer au minimum d'un adjoint,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints sachant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Lors de la précédente mandature, la commune comptait 4 adjoints,

Monsieur le Maire propose de reconduire la même organisation et propose donc la création de 4 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre

- d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

M. Jean-Bernard MARSOT




Le Secrétaire de Séance

Manon LHOMME



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
le :

Publié ou Notifié
le :